

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE\_2024\_005

**Création de deux emplois non permanents en contrat à durée déterminée suite à un accroissement saisonnier d'activité (ambassadeurs des cours d'eau)**

Le huit février deux mille vingt-quatre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Pierre HERRGOTT, Madeleine MACQ, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES, Séverine PEYRETOU

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 30 janvier 2024

<b>Délégués du comité syndical</b>		
En exercice : 23	Présents : 15	Pouvoirs : 0
<b>Résultat du vote</b>		
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2°, autorisant les collectivités à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant le lancement saisonnier de la mission sensibilisation voire de médiation entre les différents publics fréquentant les cours d'eau en période estivale sur le Tarn, sur la Dourbie, et affluents, afin notamment d'attendre les objectifs du Contrat de rivière Tarn-amont et répondre aux dispositions du SAGE Tarn-amont,

Considérant que cette mission est financée dans le cadre de la mission « animation territoriale 2024 »,

Considérant la nécessité de recruter deux agents contractuels pour faire face à cette mission ponctuelle lié à un accroissement saisonnier d'activité,

Considérant cet accroissement saisonnier d'activité, il convient donc de créer deux emplois non permanents de technicien territoriale pour une durée chacun de 2 mois et demi.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

**Décide** la création de ces deux emplois à compter du 15 juin 2024 selon les modalités suivantes :

Filière	Technique
Catégorie	B
Cadre d'emploi	Technicien territorial
Grade	Technicien territorial
Temps de travail	35h00
Type de contrat	Contrat à durée déterminée
Durée du contrat	2,5 mois
Intitulé	Ambassadeur des cours d'eau
Missions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place et animer le programme d'animations dans les campings en lien avec les gestionnaires de campings, et organiser la présence sur les sites de baignade,</li> <li>- Sensibiliser aux pratiques citoyennes vis-à-vis de la sur-fréquentation, de la biodiversité aquatique et terrestre, et de bons gestes en cas d'inondation,</li> <li>- Participer à la prévention liée aux cyanobactéries benthiques,</li> <li>- Participer à la prévention liée aux risques inondations par des crues « éclair » suites à des épisodes de pluies méditerranéennes.</li> </ul>

**Précise** que ces emplois peuvent faire l'objet d'aménagement d'horaires dans le cadre de leurs missions,

**Autorise** le Président à lancer les recrutements,

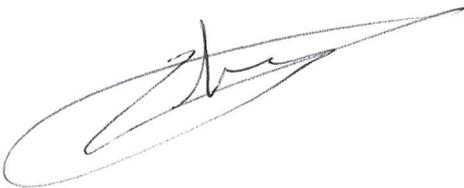
**Précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des deux agents contractuels recrutés dans ces emplois seront inscrits au budget 2024,

**Autorise** le Président à signer les contrats de travail ainsi que toutes pièces utiles se rapportant à ces recrutements.

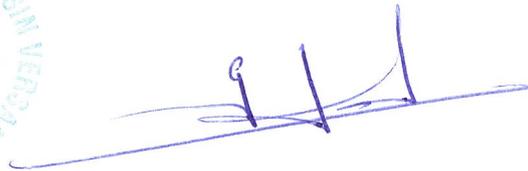
Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

**Le Président, Serge VÉDRINES**




**Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 08/02/2024  
et publié ou notifié  
le 13/02/2024

**Le Président**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC  
Date de reception de l'AR: 08/02/2024  
048-200080547-DE\_2024\_005-DE